

## Procès-verbal du Conseil de la vie sociale du JEUDI 14 MARS 2024

### **MEMBRES PRÉSENTS :**

#### ***Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :***

- Madame **Annie GRANDIN-BIREE** Représentante des familles EHPAD les Pommiers,
- Monsieur **Philippe AQUAVIVA** Représentant des familles EHPAD les Pommiers,
- Madame **Nadine HAREL** Représentante des familles EHPAD le Coisel,
- Madame **Laurence HUE** Représentante des familles EHPAD les Lilas,
- Monsieur **Bertrand NOEL** Représentant des familles EHPAD le Coisel,

#### ***Représentant des Personnes accompagnées :***

- Madame **Murielle BOUARD** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Liliane CONGARD** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Thérèse LAMY** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD le Coisel,
- Monsieur **Francis THOMAS** Représentant des personnes accompagnées de l'EHPAD le Coisel,
- Madame **Thérèse LETOURNEUR** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD le Manoir,
- Madame **Denise LEJOLIVET** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD le Manoir,
- Madame **Evelyne NICOLET** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD les Pommiers,

#### ***Représentant du personnel :***

- Madame **Nathalie GODEFROY** Représentante du Personnel,

#### ***Représentant des usagers :***

- Renouvelé au prochain Conseil* Représentant désigné par le Conseil de surveillance,

### **MEMBRE AVEC VOIX CONSULTATIVE PRÉSENT :**

- Madame **Sandrine LAUXERROIS** Directrice adjointe déléguée du CH Coutances et des EHPAD, représentant Frédéric MARIE, Directeur.

### **MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE EXCUSÉS :**

- Monsieur **Frédéric MARIE** Directeur,

### **ASSISTENT ÉGALEMENT :**

- Madame **Stéphanie ROUXEL** Cadre de santé de l'EHPAD les Lilas,
- Madame **Sonia VAUBRUN** Cadre de santé de l'EHPAD Le Coisel,
- Madame **Karine ZABEL** Cadre de santé de l'EHPAD les Pommiers,
- Madame **Stéphanie FERT** Cadre du pôle gériatrique,
- Madame **Cécile LANCIEN** Directrice des soins,
- Madame **Sandrine GROULT** Mandataire judiciaire,
- Madame **Mathilde LEVAILLANT** Neuropsychologue,
- Monsieur **Michel BURDLOFF** Stagiaire de direction,
- Madame **Angélique GEY** Assistante administrative de l'EHPAD et USLD.

## **MEMBRES EXCUSÉS :**

### ***Représentants des personnes accueillies ou prises en charge :***

- Monsieur **Jean-Luc VIGOT** Représentant des familles EHPAD les Pommiers,

### ***Représentant des personnes accompagnées :***

- Monsieur **Joseph PICOT** Représentant des personnes accompagnées de l'EHPAD le Coisel,  
- Monsieur **Gérard WAROUX** Représentant des personnes accompagnées de l'EHPAD les Lilas,  
- Madame **Annie JORE** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD les Lilas,  
- Monsieur **Richard HENDERSON** Représentant des personnes accompagnées de l'EHPAD les Pommiers,  
- Madame **Blandine LAPIE** Représentante des personnes accompagnées de l'EHPAD le Manoir,

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1. Situation au Manoir.**
- 2. Installation du CVS.**
- 3. Election du président et du vice-président**
- 4. Présentation du projet de règlement intérieur.**
- 5. Questions diverses.**
- 6. Présentation des animations des EHPADs.**

\*\*\*\*\*

### **1. SITUATION AU MANOIR.**

**Sandrine LAUXERROIS** informe que le changement de service des 5 agents a questionné certaines familles. Elle rappelle que le médecin et le cadre du service ont abordé ce sujet avec les personnes accompagnées. Parallèlement, la directrice a adressé une lettre à l'ensemble des familles sur la décision de l'institution de réorganisation de l'EHPAD du Manoir.

A la suite de ce courrier, 3 familles ont adressé un courrier de demande d'explication. Un rendez-vous leur a été proposé ; seule une famille a souhaité un échange. La direction reste cependant disponible pour les autres familles si elles le souhaitent.

**Cécile LANCIEN** ajoute que ces 5 professionnels ont bénéficié d'un entretien avec la direction des ressources humaines, elles-mêmes et les organisations syndicales en amont de leur changement d'affectation. Lors de cet entretien, elle a précisé que « les portes de l'EHPAD du Manoir ne sont pour autant pas fermées à ces agents ». Il leur est possible de rendre visite aux personnes accompagnées et à leurs collègues. Par ailleurs, la bourse à l'emploi mise en place par l'établissement permet à

chaque professionnel de se positionner sur un poste qui se libère dans un service ; ce que pourront effectuer ces mêmes agents.

## **2. INSTALLATION DU CVS.**

**Michel BURDLOFF, élève directeur** présente le diaporama de l'installation du CVS. Il est pointé le nombre de votes pour l'élection des représentants des personnes accompagnées à hauteur de 120.

**Cécile LANCIEN** interroge sur les modalités d'organisation des votes.

**Michel BURDLOFF** explique l'organisation :

- Pour les personnes accompagnées, une présentation du rôle et des missions du CVS a été réalisée auprès des personnes accompagnées.  
Une vidéo leur a été présentée dans les 4 ehpad afin de comprendre l'importance de participer au CVS.

Un temps de réflexion a été laissé aux personnes accompagnées afin de leur permettre d'échanger entre eux et de candidater.

Les bulletins de vote ont été adressés à chaque personne accompagnée pour que chacun puisse choisir la personne qu'il souhaite voir représenter l'EHPAD. Les animatrices sont remerciées pour leur implication dans ces élections.

- Pour les familles, un courrier d'appel à candidature avec un résumé des objectifs du CVS et l'explication du rôle du représentant des familles a été envoyé. Puis, un deuxième courrier a suivi avec le bulletin de vote, afin d'élire les titulaires et les suppléants.

**Michel BURDLOFF** poursuit la présentation du diaporama en précisant que les titulaires et les suppléants sont tous conviés lors des CVS. La seule différence est que seuls les titulaires peuvent exprimer un avis. En l'absence du titulaire, le suppléant peut exprimer un avis.

**Nathalie GODEFROY** précise qu'il serait bien de savoir l'EHPAD qui est représenté par les représentants des familles, pour pouvoir se tourner vers la bonne personne en cas de question.

**Michel BURDLOFF** répond que nous ne faisons pas de différence entre les EHPADs. Tous les représentants sont égaux qu'ils soient titulaires ou suppléants.

**Laurence HUE** ajoute qu'il est difficile de voter pour des personnes inconnues.

**Annie GRANDIN-BIREE** confirme qu'il aurait été plus simple d'avoir davantage d'informations concernant les personnes qui se présentent.

**Philippe AQUAVIVA** exprime son accord avec **Mme HUE** et **Mme GRANDIN-BIREE**.

**Laurence HUE** précise que chaque EHPAD a des problématiques différentes.

**Michel BURDLOFF** propose une rencontre avec tous les représentants des familles pour revoir cette organisation

## **3. ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT.**

**Michel BURDLOFF** commence par expliquer que le président du CVS doit faire partie des représentants des personnes accompagnées et que le vice-président doit quant à lui faire partie des représentants des familles. Il demande l'accord à tous les membres présents pour valider cette information et faire les élections.

**Annie GRANDIN-BIREE** s'interroge sur le fait de savoir s'il existe une obligation de procéder de cette manière.

**Laurence HUE** suggère qu'il serait peut-être plus judicieux d'avoir un Président pour les représentants des personnes accompagnées et un président pour les représentants des familles.

**Sandrine LAUXERROIS** demande à **Mme GRANDIN-BIREE** son avis en sa qualité de présidente sortante du CVS pendant 3 ans.

**Annie GRANDIN-BIREE** confirme qu'elle a des craintes concernant cette nouvelle organisation et rejoint l'avis de **Mme HUE**. La mission de présidente peut-être un peu compliquée pour les personnes accompagnées, c'est un rôle complexe qui demande du suivi et de la coordination avec la Direction.

**Sandrine LAUXERROIS** ajoute que le président a un lien direct avec la Direction. Il faut surtout déterminer la place des personnes accompagnées et des familles dans ce rôle et de se coordonner avec les missions que l'on peut être amené à donner au président

**Mathilde LEVAILLANT** précise qu'avec les 4 EHPADs la communication est plus compliquée et sera plus difficile pour une personne accompagnée. Un accompagnement pourrait avoir lieu pour pouvoir aller vers les autres, car chaque EHPAD a des problématiques différentes. Si le président est un représentant des personnes accompagnées, il serait important d'avoir un représentant des familles avec lui pour l'aider. Elle poursuit en rejoignant l'avis de **Mme HUE**, avec une Co-présidence car cela permettrait d'avoir deux points de vue différents sur certaines questions.

**Michel BURDLOFF** reprend que pour définir précisément le règlement intérieur, nous devons procéder à sa modification et faire un vote avec les Co-présidents.

**Sandrine LAUXERROIS** confirme qu'il faudrait trouver une solution pour que l'ensemble des familles des personnes accompagnées puissent prendre contact avec le président ou bien les représentants des familles.

**Bertrand NOEL** précise qu'il a déjà essayé de prendre contact avec l'ancienne représentante des familles du Coisel, mais que celle-ci ne lui a jamais apporté de réponse concrète.

**Philippe AQUAVIVA** intervient en faisant remonter les difficultés de communication : il faut que les familles aient toutes les informations.

**Sandrine LAUXERROIS** précise qu'il est essentiel d'améliorer la communication. Elle précise aussi que le CVS est une instance et que la communication ne doit pas se réduire à ces réunions qui sont au nombre de 3 par an.

Elle rappelle le rôle du CVS et les sujets sur lesquels les représentants sont sollicités : le budget des travaux, des locaux communs, de la restauration, ... Concernant les sujets tels que la sexualité, la bientraitance en EHPAD, des temps sont à organiser avec les professionnels car le CVS ne peut pas répondre à toutes les questions du quotidien.

**Michel BURDLOFF** confirme ce principe de co-construction et propose une séance de travail pour répondre aux différents sujets que nous ne pouvons pas traiter au CVS.

**Sandrine LAUXERROIS** ajoute que suite au décret du 29 Février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux, il est important de prendre en compte de nouveaux sujets d'information au CVS, comme par exemple la maltraitance que l'on doit inscrire au CVS.

**Denise LEJOLIVET** demande la définition de la maltraitance. Elle prend l'exemple de son mari qui est lui aussi à l'EHPAD du Manoir, mais Mr refuse d'être douché. Elle précise que son mari était sale et les aides-soignantes ne l'ont pas lavé car elles ont dit que ce serait de la maltraitance.

**Mathilde LEVAILLANT** répond que nous travaillons avec le principe de l'Humanité. C'est le fait

que tout soin, comme se laver soit fait de force est de la maltraitance. Nous ne devons pas forcer la personne à faire quelque chose qu'elle refuse.

**Bertrand NOEL** intervient, car donne l'exemple de sa maman qui dit très souvent « non » même si on lui propose de manger ou de boire.

**Mathilde LEVAILLANT** reprend en précisant qu'il faut savoir faire la part des choses. La santé des personnes accompagnées ne doit pas être en danger. Dans ce cas précis, l'absence de soins peut déshydrater la dame. C'est avant tout un travail d'équipe.

**Bertrand NOEL** précise qu'il comprend tout à fait cela, mais donne l'exemple de son frère qui vient moins souvent et qui ne comprend pas toujours pourquoi sa maman n'est pas lavée. En tant que famille, ce n'est pas facile à expliquer.

**Sandrine LAUXERROIS** comprend la difficulté. C'est tout l'intérêt de l'Humanitude qui permet d'intervenir sur tous les domaines de l'accompagnement des personnes.

La plupart du temps les familles veulent que leur parent continue à faire comme avant. Cependant les habitudes des personnes accompagnées changent et évoluent, d'où l'importance de travailler tous ensemble (équipe et famille) pour que la personne accompagnée se sente le mieux possible pour lui proposer un accompagnement adapté.

L'entrée en institution n'est pas facile à vivre pour les familles et les personnes accompagnées, mais l'essentiel est de faire en sorte qu'elles continuent à garder les liens affectifs avec leur parent.

**Philippe AQUAVIVA** ajoute que la communication entre tout le monde est primordiale.

**Denise LEJOLIVET** revient sur les liens affectifs et exprime le fait qu'il ne faut pas trop en avoir envers les soignants... Car lorsque la personne à laquelle on s'était attaché part, c'est difficile.

Mme JOLIVET fait référence au départ des cinq soignantes de l'EHPAD du Manoir, car les personnes accompagnées ont été mis au courant au dernier moment. Lorsque des personnes gentilles et attentionnées envers les personnes accompagnées partent du jour au lendemain sans explications ce n'est pas facile à encaisser.

A présent, **Mme LEJOLIVET** ne souhaite plus s'attacher aux soignants.

**Mathilde LEVAILLANT** répond que toute relation mène à quelque chose, dans tous les cas une rupture fait du mal ... Vous pouvez toujours avoir de l'affection pour les autres aides-soignantes si vous en ressentez le besoin.

Ajoute qu'à la vue de cette situation exceptionnelle les choses ont sûrement été mal organisées, cette organisation ne se représentera pas.

**Cécile LANCIEN** confirme que des efforts sont à déployer sur la communication. **Mme LANCIEN** comprend la douleur exprimée par **Mme LEJOLIVET**. Mais elle précise que si de nouvelles rencontres avec des professionnels attachants et agréables se présentent, il ne faut pas se priver de passer un bon moment avec. Il y a encore de très belles personnes qui travaillent au Manoir.

**Philippe AQUAVIVA** rejoint **Mme LEJOLIVET**, c'est une déchirure sentimentale... L'attachement envers une personne qui part du jour au lendemain à cause d'un manque de communication.

**Michel BURDLOFF** poursuit sur les élections.

Les missions du Président sont les suivantes :

- Valider l'ordre du jour
- Signer le Procès-verbal (qui est systématiquement envoyé à l'ARS)
- Orienter les interlocuteurs vers les bonnes personnes
- Animer le CVS
- Valider les grandes décisions

Quant au vice-président, il suppléante le président en son absence et reprend donc les mêmes

missions si nécessaire.

#### **4. PRESENTATION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR.**

**Michel BURDLOFF** informe que le règlement intérieur sera remis à jour, suite aux nouvelles propositions et qu'il sera représenté lors du prochain CVS afin d'être validé par tous les membres. Il sera également complété des items manquants.

#### **5. QUESTIONS DIVERSES.**

**Laurence HUE** demande s'il serait possible d'avoir des spécialistes aux lilas, car actuellement il n'y a que l'ophtalmologue qui intervient.

**Stéphanie ROUXEL** répond par la négative, pour le moment nous n'avons pas d'autres spécialistes. Même si un dentiste serait intéressant.

**Sandrine LAUXERROIS** précise que le **Dr ESTERLIN** fait de son côté le nécessaire pour faire intervenir d'autres spécialistes dans les EHPADs.

Il est rappelé qu'il serait préférable que le CVS ne se déroule pas le jeudi, car le **Dr ESTERLIN** est à l'EHPAD de Constantia où elle est également médecin coordinateur.

---

**Laurence HUE** demande s'il serait possible d'avoir plus d'informations concernant les activités et animations qui sont proposées chaque jour.

**Stéphanie ROUXEL** confirme qu'il y a un classeur à l'entrée des Lilas avec les photos des diverses animations effectuées chaque mois.

**Sandrine LAUXERROIS** précise qu'il s'agit d'un sujet à retravailler pour trouver une solution afin d'avoir plus de visibilité sur les informations.

**Sonia VAUBRUN** ajoute qu'il serait idéal d'avoir une télévision pour diffuser les photos de nos animations dans chaque EHPAD.

Nos professionnels ont la volonté de passer les informations, mais ils n'ont pas toujours le bon support de communication. Les équipements manquent dans les services.

**Sandrine LAUXERROIS** confirme que la communication au sein des services est importante, mais il y a aussi la communication institutionnelle. Il faut savoir comment faire découvrir les activités proposées au quotidien.

**Denise LEJOLIVET** ajoute qu'à l'EHPAD du Manoir, il y a les photos de toutes les activités d'affichées.

**Bertrand NOEL** souhaiterait la remise en place d'un cahier des visites. Pour savoir qu'elles sont les personnes qui n'ont pas de visite et faire intervenir les animatrices de l'aumônerie si besoin.

**Mathilde LEVAILLANT** répond que cela n'est pas possible. Ça relève de la vie privée des personnes.

**Philippe AQUAVIVA** ajoute qu'il n'est pas du tout d'accord avec le système du cahier des visites. Cela peut créer des jalousies et de plus, c'est la vie privée des personnes.

**Sonia VAUBRUN** précise qu'on avait mis en place ce système-là pendant le Covid seulement

---

dans le but de pouvoir communiquer aux familles les cas contact.

**Mathilde LEVAILLANT** reprend en précisant que toutes les personnes accompagnées ne ressentent pas les mêmes besoins en termes de lien social. Certains d'entre eux, ne peuvent tout simplement pas avoir de visite, car la famille est éloignée géographiquement. De plus, cela pourrait créer des conflits entre les familles.

**Sandrine LAUXERROIS** complète que l'EHPAD est le domicile des personnes accompagnées ce qui veut dire que c'est leur lieu de vie privée, leur maison.

**Bertrand NOEL** ajoute qu'il comprend tout à fait. De plus, il souhaiterait savoir s'il est possible de proposer une activité sur le 80<sup>ème</sup> débarquement avec les personnes accompagnées ?

**Sonia VAUBRUN** répond que cela sera à voir directement avec les animatrices.

---

**Laurence HUE** s'interroge sur les formations proposées, notamment aux Lilas sachant que les troubles sont spécifiques par rapport aux autres EHPAD.

**Stéphanie ROUXEL** répond que nous avons des formations de proposées avec le Bon Sauveur. De plus, une infirmière psy intervient tous les mois, cela permet de suivre quelques-uns de nos personnes accompagnées.

**Stéphanie FERT** ajoute que ça fait partie des formations que nous aimerions adapter au sein de tous nos EHPADs avec des thématiques spécifiques. A savoir que les Lilas reste un EHPAD « classique », le budget est équivalent à l'Ehpad du Manoir.

**Stéphanie ROUXEL** confirme qu'il s'agit EHPAD dit « classique », même si un lien avec le Bon Sauveur existe.

**Laurence HUE** demande si, grâce au CVS, nous pourrions mettre en avant le fait que les Lilas est bien plus qu'un EHPAD « classique ».

**Sandrine LAUXERROIS** précise que les formations sont communes à l'ensemble des EHPADs. Nous avons plusieurs organismes qui nous permettent de proposer certaines formations plus adaptées. Il n'y a pas pour les Lilas un financement spécifique en lien avec la population accueillie.

**Stéphanie ROUXEL** précise que la convention avec le Bon Sauveur est indispensable. Il est important de continuer à avoir un lien avec le Bon Sauveur afin que les personnes accompagnées, qui en ont besoin, puissent continuer à être suivie.

**Annie GRANDIN-BIREE** demande s'il serait possible de refaire un point sur la restauration.

**Michel BURDLOFF** ajoute que ce sera à mettre à l'ordre du jour du prochain CVS.

## **6. PRESENTATION DES ANIMATIONS DES EHPADS.**

**Angélique GEY** présente sous forme de diaporama les animations qui sont proposées aux personnes accompagnées sur les 4 EHPADs. Celui-ci sera déposé dans le CTGER dans le dossier CVS.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16h35**

**Prochaine séance : le 10.06.2024**

**Pour les représentants des familles**

**En attente de désignation du Président(e)**

ANNIE GRANDIN-BIRÉE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized initial 'A' followed by a long horizontal stroke.